

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 391

présenté par

M. Dragon, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 21

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« Le plan mentionné au premier alinéa contribue à l'élaboration d'une politique de diversification des essences en assurant :

« 1° Une diversification minimale de 25 % avec au moins deux essences présentant une complémentarité de traits fonctionnels en dessous de 4 hectares ;

« 2° Une diversification minimale de 25 % avec au moins trois essences présentant une complémentarité de traits fonctionnels au-delà de 4 hectares. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que le plan départemental ou interdépartemental de protections des forêts contre les incendies contribue à l'élaboration d'une politique de diversification des essences.

En effet, il est clair que certaines espèces sont connues pour être hautement inflammables, à l'image des arbres résineux comme les pins et les sapins. Or, ceci étant, il existe d'autres espèces, notamment les feuillus, tels que les chênes ou les acacias, qui sont quant à elles réputées pour être bien plus résistantes au feu, qu'elles parviennent même, d'après un certain nombre d'études, à ralentir.

De ce fait, au regard du risque important qui pèse sur nos forêts, qui plus est en raison du réchauffement climatique et des conditions historiques de sécheresse que nous connaissons, il apparaît essentiel d'accentuer les mesures de préventions, notamment en diversifiant simplement les essences présentes dans les peuplements de nos forêts.

C'est pourquoi, loin de souhaiter remplacer par des feuillus tous les résineux, qui demeurent très importants, il semble en revanche convenir d'introduire des feuillus au sein desdits peuplements, pour au moins 25% soit un quart des tiges, afin d'augmenter de façon considérable la résilience de ces derniers.